



RÉGION ACADÉMIQUE
GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

PROCÉDURE D'AFFECTATION APRÈS : ▪ LA PREMIÈRE TECHNOLOGIQUE ▪ LA PREMIÈRE PROFESSIONNELLE

Rentrée scolaire : septembre 2026

**Votre enfant est scolarisé (e) dans un lycée public ou privé sous contrat,
dans une autre académie**

AFFECTATION EN : ❖ TERMINALE TECHNOLOGIQUE ❖ TERMINALE PROFESSIONNELLE

En fin d'année scolaire, vous devrez transmettre **uniquement par mail ou par courrier postal**, à Monsieur le Recteur, à l'attention de Madame la Cheffe du Service Académique d'Information et d'Orientation, un dossier constitué de **LA TOTALITÉ** des documents suivants :

- Une demande d'affectation sur papier libre, comportant les coordonnées téléphoniques et/ou l'adresse e-mail du responsable légal.
- La photocopie des trois bulletins scolaires de l'année 2025-2026, particulièrement celui du troisième trimestre comportant **la décision du conseil de classe**.
- L'exéat (certificat de radiation) délivré par l'établissement dans lequel était scolarisé l'élève.
- Pour les élèves mineurs : un extrait d'acte de naissance.
- Pour les élèves majeurs : une photocopie de la pièce d'identité.
- Le justificatif de domicile dans l'académie de Guyane (photocopie d'une facture récente d'électricité, d'eau, quittance de loyer, bail), **obligatoirement à votre nom**.
- En cas de séparation ou de divorce : la copie du jugement établissant l'autorité parentale et fixant la résidence de l'enfant, **ou** le cas échéant l'autorisation de scolarisation de l'autre parent et la copie de sa pièce d'identité.
- En cas de mutation : la copie de l'ordre de mutation.

AUCUN DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE TRAITÉ.

**Les résultats et les notifications d'affectation vous seront transmises
dans nos meilleurs délais**

saio@ac-guyane.fr

Rectorat
Service Académique d'Information et d'Orientation
Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire
SAIO-MLDS
Route de Baduel
BP 6011
97306 CAYENNE CEDEX
Tel.: 0594 27 20 62